



INFOS 95

Circulaire N°011/18/19

Herblay, le 27 septembre 2018

Madame,
Monsieur,

Nous vous informons que l'organisation d'un tournoi ou d'une animation implique une procédure, que nous vous recommandons de suivre, à savoir :

- Adresser au Comité **avant l'envoi aux clubs invités** le règlement du tournoi ou de l'animation afin d'obtenir son autorisation (prévoir un délai raisonnable pour le retour de l'accord).
- L'autorisation reçue du Comité confirmera que le tournoi ou l'animation applique bien les règles, conformément aux textes fédéraux.
- Nous souhaiterions que vous nous communiquiez un compte-rendu de votre manifestation avec le nombre de participants etc, etc.....
- Le prêt de matériel pourra être accordé après demande par courrier auprès du Comité. Ce prêt sera consenti après le dépôt d'un chèque de caution de **300 €** qui sera rendu au **retour du matériel sous huitaine après vérification de son état.**
- Les clubs n'ayant pas reçu l'autorisation du Comité **engageront la responsabilité des organisateurs en cas d'incident** survenu au cours des tournois ou des animations.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces informations et nous vous adressons nos salutations sportives.

COMITE DU VAL D'OISE DE JUDO

1, rue Alexandre Dumas

BP 20115 - 95224 HERBLAY Cedex

☎ 01.34.50.13.13. ☎ 01.39.97.98.49.

@mail: comitejudo95@orange.fr internet : <http://comite95judo.com>